

essentiel pour la conservation des bonnes mœurs qui ne se maintiennent dans toute réunion d'enfants qu'à l'aide de la plus stricte surveillance. C'est donc en assurant l'ordre matériel, que vous pourrez établir, messieurs, l'ordre intellectuel et l'ordre moral : c'est ainsi seulement que vous pourrez accomplir votre triple tâche d'instituteurs chrétiens, l'éducation du corps, l'éducation de l'esprit, l'éducation du cœur.

A propos de question de discipline, je me permettrai d'ajouter, un dernier mot à l'adresse de MM. les élèves-maitres de l'école normale Jacques-Cartier.

S'il existe des établissements scolaires où les règles de la discipline doivent surtout religieusement s'observer, je n'hésite pas à dire que ces établissements sont nos écoles normales. On trouve en effet des jeunes gens plus intéressés que les élèves-maitres à la bonne tenue de l'école ? Dans quel but sont-ils venus s'asseoir sur ces bancs ? dans quel but, sinon celui d'apprendre à bien enseigner ce qu'ils auront bien appris ? pourraient-ils imprimer une bonne direction à ses élèves, si eux-mêmes se sont montrés impatients des règles de la discipline ? On a dit avec beaucoup de raison que, pour savoir commander, il faut avoir su obéir. Que l'élève-maitre se conforme donc à la règle de la maison ; qu'il n'y voie qu'une contrainte salutaire dont le souvenir l'aidera puissamment à établir à son tour les fondements d'une discipline vigoureuse parmi les enfants dont le soin lui sera confié, à sa sortie de l'école. Que, dans ses rapports avec les professeurs de l'établissement, il se montre tel qu'il voudrait que ses propres élèves fussent à son égard. Celui, en effet, qui aurait refusé à ses supérieurs les égards qu'il leur doit, aurait plus tard bien mauvaise grâce à exiger pour lui-même respect, soumission et obéissance.

Que l'affabilité, les bons procédés caractérisent toutes les relations des élèves-maitres entre eux et unissent dans une communauté de sentiments fraternels ceux pour qui il y aura bientôt dans le monde, et aux yeux de Dieu, identité de position, de travaux et de devoir.

Grâce à ces salutaires habitudes, contractées au sein de l'école normale, vous réussirez, MM. les élèves-maitres ; vous remplirez dignement votre sainte et modeste mission dans la carrière de l'enseignement. De bons élèves, de bons condisciples que vous êtes aujourd'hui, vous serez de bons maitres.

Sur la proposition de M. Moffat, secondé par M. Jardin, il est résolu :

Que des remerciements soient offerts à M. le surintendant de l'éducation, à M. Verreau et à M. Devisme, et aux deux autres pour ses paroles toujours pleines d'encouragement, et aux deux autres pour les excellents discours qu'ils viennent de prononcer.

Après les remerciements d'usage au président et au secrétaire, l'assemblée s'ajourna.

D. BOUDRIAS, Prést. pro temp.

C. LENOIX, Sect. pro temp.

Architecture des Ecoles.

(SECOND ARTICLE.)

Nous avons dit, dans notre premier article, que l'économie n'était pas toujours opposée à une bonne distribution ni à une bonne construction de nos maisons d'écoles, et que, si l'on ne peut, avec aucune espèce de profit, marchander sur le salaire du maitre, on le peut quelquefois sur le coût de l'édifice.

Le plus important, c'est d'abord de bien apprécier le rôle que devra jouer l'école pour laquelle on veut bâtir un édifice. La fontaine a dit :

Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages.

Peut-être serait-il également vrai de dire que, dans notre pays, toute école commune de village veut être une *académie*, et que toute *académie* veut s'appeler *collège*. La raison ne s'en trouve pas précisément dans une pensée d'orgueil, l'ancien système des subventions y a été pour beaucoup. Il n'est pas même certain que l'on modère, aussi promptement qu'on le désirerait, cette tendance regrettable sous plusieurs rapports, en tenant, comme on se propose de le faire, plus compte de la chose que du nom.

Il est assez rare cependant que l'on ait donné à l'édifice que l'on élevait des proportions trop grandes pour son importance réelle, quelle que fût celle du nom dont on le décorait. Cela s'est vu, et une telle erreur serait d'autant plus fatale aujourd'hui que, par suite de difficultés financières, qu'il serait trop long d'expliquer dans cet article, il n'est pas

• Voir la livraison d'Avril.

probable que d'ici à quelques années il puisse être accordé d'aide pour ce genre de construction.

Le point capital, c'est donc de bien s'assurer d'abord des ressources dont on peut disposer, de l'importance relative de l'école que l'on veut établir, et d'y proportionner le plan de l'édifice.

Cela fait, le choix d'un site convenable est naturellement le second pas à faire ; et c'est là souvent une question très délicate et grosse de mille espèces d'obstacles.

Lorsqu'il y a un village, il est bien rare que l'on n'y place point l'école, et alors, il y a peu de difficulté, quelle que soit l'étendue de l'arrondissement ; mais si, comme cela arrive le plus souvent, il n'y a pas de groupe de maisons bien important, les deux extrémités de l'arrondissement s'efforcent de l'attirer de leur côté, et il y a trop souvent, malheureusement, une cause de dissensions, d'appel au surintendant de la décision des commissaires, et quelquefois même de procès devant les tribunaux civils.

Il est difficile de prescrire des règles, ou même de donner des conseils généraux dans une matière qui se complique de tant de conditions diverses ; et surtout sur laquelle les questions de parti, les divisions et les animosités locales de tout genre ont un effet si général et si funeste. Il est à peu près inutile de recommander la modération, la conciliation, et encore bien moins l'abnégation et la soumission à des partisans qui ne veulent pas même comprendre les premiers intérêts de leurs enfants et les leurs, qui ne veulent pas voir que le trouble, l'anxiété, les dépenses que nécessitent leurs démarches l'emportent de beaucoup, la plupart du temps, sur les avantages réels ou prétendus de leurs projets.

Il n'est cependant pas inutile de dire qu'en général le meilleur site est celui qui est choisi en vue de la population, et non pas seulement d'après le nombre d'enfants en âge de fréquenter les écoles qui se trouvent d'un côté ou de l'autre de l'arrondissement, ce nombre étant sujet à varier considérablement d'une année à l'autre, et que des conditions importantes en fait de site sont la salubrité de l'endroit choisi et l'étendue suffisante du terrain. Cette étendue ne devrait être, dans aucun cas, de moins d'un demi-arpent carré. Il faudrait même un arpent carré pour que l'on pût avoir une jolie cour de récréation pour les élèves, avec un jardin et un petit verger pour le maitre.

Si la maison d'école est construite dans un village où se trouve une église, il est tout naturel qu'elle soit près de l'église. Les élèves seront plus à portée de recevoir les soins du curé, et le voisinage immédiat de l'église est ordinairement la position la plus centrale et la plus avantageuse sous tous les rapports. Nous y mettrons cependant plusieurs conditions. La première, c'est que dans le voisinage de l'église il ne se trouve aucune usine, aucun abattoir ou autre endroit où puissent s'élever des émanations malsaines, et que le cimetière de la paroisse, qui est ordinairement contigu, soit entretenu de manière à ce que sa proximité ne puisse pas compromettre la santé des élèves. On évitera toujours cet inconvénient, lorsqu'on plantera d'arbres le cimetière et les alentours de l'église et de la maison d'école. On sait que les arbres purifient l'air, en exhalant une certaine quantité d'oxygène et en absorbant en retour beaucoup de gaz acide carbonique et des